

La GARANTIE d'un AVENIR SOLIDE de la société québécoise :
la PARTICIPATION des COMMUNAUTÉS CULTURELLES à la vie politique.

- Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale
- **A/S M. Louis Breault**
- **Secrétaire de la Commission des institutions**
- Commission des institutions, Assemblée nationale
- Édifice Pamphile-Le May
- 1035 rue des Parlementaires, 3ème étage,
- Québec (Québec) G1A 1A3

Regroupement ethnoculturel pour l'action politique REAP

460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 610

Montréal, QC H3B 1A7

Téléphone : (514)

Courriel : reapregroup@yahoo.ca

Regroupement ethnoculturel pour l'action politique - REAP

Historique et Mission

Né dans la mouvance des États généraux des réformes démocratiques, de 2003, l'objectif du REAP est d'agir en vue de la participation active à la vie politique québécoise des Communautés ethnoculturelles et de leur représentation aux divers niveaux décisionnels: assemblées législatives, conseils municipaux, commissions scolaires, conseils d'administration des organismes publiques et parapublics, etc.).

Pour ce, le REAP revendique les candidatures des communautés ethnoculturelles auprès de ces instances et tente d'identifier parmi elles les meilleures ressources humaines ayant des potentialités de leaders politiques et les inciter à poser leurs candidatures dans les élections provinciales, fédérales, municipales et scolaires.

Le REAP vise à également à défendre les droits fondamentaux des communautés ethnoculturelles dans la société québécoise et promouvoir leur intégration harmonieuse à tous les niveaux politiques dans le plus grand respect des droits humains.

Non partisan, Le REAP est autonome vis-à-vis de toutes les formations politiques existantes.

Les réalisations

I. Le REAP a tenu une conférence de presse le 20 février 2003, à la veille des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques du Québec. Cette conférence visait à porter un regard critique sur la participation des communautés ethnoculturelles lors des assises de ces états généraux.

Participants à cette conférence de presse : Marcela Valdivia, avocate et ancienne candidate fédérale, Aoua Bocar Ly, sociologue, chercheuse et membre du Réseau des femmes africaines, Franz Benjamin, commissaire scolaire, Amir Kadhiri, candidat fédéral et provincial, Bashir Hussain, candidat scolaire et Peter Flegel, directeur général de Jeunesse noire en action. La conférence de presse était présidée par Fo Niemi, directeur du Centre de recherche-action sur les relations raciales CRARR.

À la suite, les trois représentants du REAP, Aoua Bocar Ly, Peter Flegel et Léonard Ayoub ont pu participer activement aux assises des états généraux à Québec, le 21, 22 et 23 février 2003.

- II. Le REAP a adressé des lettres aux chefs de partis des principales formations politiques du Québec, l'ADQ, le PLQ et le PQ, pour les interpeller sur le manque de représentativité des communautés ethnoculturelles sur les listes de candidatures aux élections ainsi que les caractéristiques défavorables des comtés d'investiture.
- III. Le 13 avril 2003, le REAP a organisé une conférence de presse-ralliement pour inciter les membres des communautés ethnoculturelles de se rendre aux urnes pour exercer leur droit de vote. À cette occasion des candidats et candidates des communautés ont eu la possibilité de se présenter.

Les stations de télévision CFCF et Radio-Canada, ainsi que les stations de radio CJAD et Radio-Canada ont couvert cette conférence de presse. La radio de Radio-Canada a passé l'appel du REAP par la voix d'Aoua Bocar Ly lors des bulletins d'information du 14 avril 2003, à 7h, 9h et midi.

- IV. Après les élections provinciales, le REAP a adressé une lettre au premier ministre du Québec nouvellement élu pour l'exhorter à tenir ses promesses électorales vis-à-vis des communautés ethnoculturelles. Il s'agissait principalement de corriger la sous représentation des membres des communautés ethnoculturelles, notamment les minorités visibles, dans les institutions démocratiques québécoises et dans la fonction publique.

Le REAP a ainsi recommandé au premier ministre du Québec de nommer des membres issus des communautés ethnoculturelles à la tête des ministères, ainsi que de procéder à des nominations politiques pour les sous-ministres, les direction de cabinets, les attachés politiques, les conseillers et conseillères dans les différents ministères du gouvernement du Québec.

- V. En novembre 2003, le REAP a organisé une conférence de presse avec les candidats ethnoculturels du Mouvement pour une école moderne et ouverte et des Conférences régionales des élus à la suite aux discussions avec Diane de Courcy et Marcelin Noël.

Résumé de mémoire

Le processus de réforme du mode de scrutin québécois arrive actuellement à une étape importante puisqu'il se transporte enfin sur la sphère publique afin d'y être débattu.

Nous voulons saisir cette occasion rare pour exprimer nos attentes face au fonctionnement de la démocratie et contribuer à sa modernisation.

Le REAP soutien les propositions du Mouvement pour une démocratie nouvelle et propose à la Commission sur la loi électorale (CSLE) un choix porteur d'un avenir égalitaire, inclusif et pluraliste.

Actuellement, environ 20 % de la population québécoise déclare être d'une origine autre que française. Bien que la représentation politique des minorités s'améliore légèrement, on ne compte à ce jour, à l'Assemblée nationale, que 9 députés venant des minorités, soit 7% de l'ensemble de la députation. Il y a donc une sous représentation qu'il convient de corriger.

La réforme du mode de scrutin est une démarche importante de citoyenneté surtout dans ce contexte où les questions d'intégration des communautés culturelles sont nombreuses et ardentes. Un vrai pluralisme social et politique sera instauré et la société ne vivra des tensions ethniques seulement si les communautés culturelles participeront pleinement aux décisions concernant la collectivité.

La proposition du gouvernement (modèle mixte compensatoire) n'est pas satisfaisante et par conséquent nous réclamons des bonifications significatives.

Nous sommes maintenant devant un avant-projet de loi qui, enfin, reconnaît que le système actuel doit être remplacé par une formule proportionnelle, que le mode de scrutin est en partie responsable de la sous représentation communautés ethnoculturelles, et qu'il ne permettra ni l'expression optimale de la volonté populaire, ni son respect global. Conséquemment, l'Assemblée nationale ne refléterait pas vraiment plus qu'aujourd'hui la réalité plurielle de la société québécoise.

Nous signifions à la Commission que le statu quo n'est pas une option et que la réforme doit mener à des changements en profondeur, ce que l'avant-projet de Loi ne laisse pas entrevoir actuellement.

Synthèse des problématiques

- L'absence du deuxième vote.
- La division artificielle du Québec en 27 districts.
- Les bonifications financières proposées ne sont pas assez intéressantes pour atteindre une vraie représentation des communautés ethnoculturelles et augmenter l'élection de personnes de diverses origines.

Synthèse des solutions envisagées

- Procéder à la répartition proportionnelle des sièges par un deuxième vote distinct d'après la volonté populaire exprimée nationalement.

- Utiliser des listes nationales de candidatures pour amener les partis politiques ainsi que l'électorat à porter collectivement la responsabilité de la diversification de la composition de l'Assemblée nationale tant en terme de répartition sur le territoire que de la diversité ethnoculturelle.
- Distribuer des bonifications financières pour récompenser les résultats plutôt que les efforts.

Les changements souhaités

1. Mettre en place le plus rapidement possible un mode de scrutin de type proportionnel qui doit répondre aux résultats suivants :
 - ☐ Refléter la représentation la plus juste possible du vote populaire,
 - ☐ Permettre une représentation égale entre les femmes et les hommes,
 - ☐ Favoriser une représentation incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise,
 - ☐ Favoriser le pluralisme politique,
 - ☐ Refléter l'importance des régions.
2. Utiliser lors des élections le modèle de scrutin de type mixte à deux votes afin que les électeurs et électrices puissent exprimer leur choix distinctement et le plus précisément possible :
 - envers une personne représentant la circonscription, mais aussi
 - envers un parti politique représentant la collectivité dans son ensemble.
3. Utiliser les résultats électoraux globaux, de l'ensemble du Québec, comme base de calcul pour attribuer à chaque parti les sièges compensatoires proportionnellement au pourcentage de votes obtenus – et non pas au niveau d'éventuels districts.
4. Attribuer 50% des sièges de l'Assemblée nationale en tant que sièges proportionnels compensatoires afin de corriger les distorsions inhérentes aux sièges de circonscription gagnés selon le système actuel uninominal à un tour.
5. Attribuer les sièges proportionnels à partir des listes nationales pour permettre ainsi aux partis politiques de présenter leur équipe globale de candidates et de candidats.

Ces listes devront être constituées en :

- 5.1 Contenant obligatoirement des candidates et des candidats issus de toutes les régions du Québec dans la première moitié de la liste ;
 - 5.2 Contenant obligatoirement des candidatures de personnes de diverses origines ethnoculturelles en bonne place sur les listes.
6. Instaurer des bonifications financières en fonction de l'atteinte des résultats quant à la représentation de la diversité ethnoculturelle, soit en majorant l'allocation annuelle accordée à chaque parti officiel et le remboursement des dépenses électorales aux personnes élues ou ayant obtenu au moins 15% des votes. Cependant, nous recommandons les paramètres suivants:
 - 6.1 Mesures plus stimulantes afin que les partis politiques inscrivent des candidatures de personnes de diverses origines ethnoculturelles en bonne place sur les listes.

Proposition 6.1

Accorder une majoration de l'allocation annuelle – s'ajoutant au \$0.50 que les partis politiques reçoivent déjà pour chaque vote reçu, en fonction du pourcentage des élus d'origines ethnoculturelles – plutôt qu'en fonction de leur pourcentage respectif parmi les candidatures. Cette majoration sera octroyée comme suit :

Pourcentage d'élus d'origine ethnoculturelle	Pourcentage de majoration de la contribution annuelle	Contribution annuelle par vote pour les élus d'origine ethnoculturelle
2% à 5%	10%	0.55 \$
6% à 10%	20%	0.60 \$
11% à 15%	30%	0.65 \$
16% à 20%	40%	0.70 \$
21% à 100%	50%	0.75 \$

- 6.2 Majorer le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates et candidats – en bonifiant le remboursement de 50% déjà prévu par la Loi électorale.

Proposition 6.2.1

Bonifier le remboursement des dépenses électorales d'une candidate ou d'un candidat de la diversité ethnoculturelle comme suit :

Pourcentage de candidats d'origine ethnoculturelle	Pourcentage de remboursement des dépenses électorales des candidats
5% à 10%	60%
11% à 30%	70%
31% à 60%	80%
61% à 100%	90%

Proposition 6.2.2

Bonifier le remboursement des dépenses électorales des personnes élues provenant des communautés ethnoculturelles.

Pourcentage des candidats d'origine ethnoculturelle	Pourcentage de remboursement des dépenses électorales des élus d'origine ethnoculturelle.
5% à 10%	65%
11% à 30%	75%
31% à 60%	85%
61% à 100%	95%

7. Obliger les partis politiques à se doter d'un plan d'action prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre une représentation adéquate de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale.

Proposition 7.1

Réserver 15% des bonifications financières reçues par les partis (majoration de leur allocation annuelle) pour financer la mise en œuvre d'un plan d'action servir à faire la promotion et le soutien d'une représentation équitable de citoyennes et citoyens de diverses origines ethnoculturelles au sein du parti.

Proposition 7.2

Maintenir les bonifications financières pendant trois élections si l'objectif d'avoir 20% des élus d'origine ethnoculturelles soit atteint, afin d'en consolider les acquis.

8. Exiger des partis politiques qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général des élections sur l'atteinte de l'objectif de 20% des élus qui soit d'origine ethnoculturelle.
9. Faciliter la participation du public au débat en organisant et finançant une vaste campagne d'information et d'éducation populaire réalisée en partenariat avec la Direction générale des élections du Québec, Le conseil interculturel de la ville de Montréal, les groupes ethnoculturels concernés, et ce, au moins jusqu'à la première élection sous le nouveau mode de scrutin.
- 91 Consulter des groupes et des personnes possédant l'expertise nécessaire afin d'évaluer si d'autres mesures pourraient compléter celles proposées dans l'avant-projet de loi afin de concrétiser la vraie représentation des communautés ethnoculturelles.
10. Nous favorisons que les listes des partis sur l'île soit des districts de huit personnes divisé nord, centre, et sud pour que les listes soient plus représentatif des communautés culturelles, sinon on risque d'avoir les même élus que nous avons maintenant surtout si les districts de la ville sont divisés ouest, centre et est ,en plus les listes pourront être femme, homme, homme & femme etc.

Répartition régionale des C.E est compromis quand les préfets des Municipalités Régionales de Compté ne sont pas élus. Il y'a là un manque de démocratie représentatif quand le préfet est nommé par les maires de la MRC.

Au Quebec il y'a seulement huit MRC qui élisent leurs préfet. Les autres ne sont pas élus et ne sont pas imputable.

La question a été posée à un maire de la MRC des Pays d'en Haut, avant les élections municipales de 2005, pourquoi il n'avait pas d'élection pour élire le préfet en Nov. 2005. À l'époque le maire répond que pour la MRC ça coûterait 75,000\$ pour l'élire. Alors la volonté n'était pas là pour des élections. Et quoi dire quand il y'a une centaine de MRC qui ne veulent pas des élections à cause du coût? Ou et la démocratie et pourquoi que le

citoyen n'a pas son mot à dire?. Il y'a une manque de démocratie flagrante dans les municipalités au détriment des citoyen (nes) et aussi les C.E. en particulier.

Conclusion :

Le REAP veut que les Partis Politiques puissent prendre en considération les point soulèves par notre organisation, le voici

- a) Nous voulons que l'état soit le reflet d'une société pluraliste.
- b) Nous Voulons que les candidats des Communautés ethnoculturels soient dans des comtés gagnants et appuyer par les Partis à tous les niveaux de façon responsable.
- c) Nous espérons que la proportionnelle soit avantageux à tous les niveaux pour les Communautés ethnoculturelles (Provincial, Municipal, Scolaire).
- d) Il faut crée une jurisprudence pour appuyer la reforme du mode scrutin et surtout pour appuyer les communautés ethnoculturel dans la vie politique Québécoise.
- e) Il faut rendre le préfet imputable en le faisant élire et que le cout doit etre partager ou eliminer par le gouvernement et que chaque MRC fait valoir son préfet. En partie l'imputabilité du préfet sera d'approuver les listes des partis et de voir que les C.E. aient une représentation dans les listes des partis.(Référence point 10)
- f) Il faut que les districts de huit personnes par Partis Politiques soient instaurées .et que les districts divisent la ville de Montreal en trois: nord,centre,et sud. Sinon le mode de scrutin sera compris.

LA